



Association Romande pour la promotion des Musiques Populaires

Gd Rue 27 – 1510 Moudon

info@festival-moudon.ch

www.festival-moudon.ch

Le Groupe, ci-dessous, souhaite participer au prochain FESTIMUSIQUES :

Du 12 et/ ou 13 juin 2027 : _____
OU

Du 10 et/ ou 11 juin 2028 _____

(mention OUI, svp)

NOTA BENE : Sous réserve de confirmation de la part de l'organisateur qui peut, à tout instant, annuler le présent contrat sans dédommagement, au cas où le festival ne devait pas avoir lieu, pour une raison majeure et indépendante de sa volonté.

« **Le Groupe** » nommé ainsi la société de musique, la chorale, le chœur ou la formation musicale indépendante)

Et

« **l'Organisateur** » (Festimusiques Moudon – le COF – Comité d'Organisation du Festival)

S'accordent sur le présent contrat selon les conditions, obligations et modalités suivantes :

Important : La programmation du Festimusiques s'adresse avant tout ou groupes amateurs et se produisant sans sonorisation ou un équipement réduit au minimum fourni par le groupe ou par l'organisateur selon entente.

Pour les groupes sonorisés qui souhaitent un « sound check », une plage horaire d'une heure 30 max. peut être prévue.

(Chaque cas sera discuté et finalisé entre les parties)

1. Le Groupe

- S'engage à se produire **deux fois 45 minutes en journée** sur l'une ou l'autre des scènes intérieures/ extérieures proposées, en fonction des styles, des demandes et des disponibilités prévues à cet effet. NB : L'organisateur se réserve le droit de ne faire jouer qu'un seul concert, faute de disponibilité.

- Pour les concerts « évènement » (1h 30), un contrat complémentaire sera convenu séparément. Une plage horaire d'une heure 30 max. peut être prévue mais chaque cas pourra être discuté et finalisé entre les parties.

- Disposera **de 15 minutes maximum**, lors de chaque changement de scène. NB : Des musiciens/artistes de rue pourront animer les rues pendant ce laps de temps et devront respecter ces 15 minutes.

Il en va de même pour les groupes qui doivent débiter à l'heure et ne doivent pas empiéter sur l'horaire des autres groupes malgré les rappels du public.

- Disposera de zones de mise en voix pour les chœurs selon les indications fournies par le chalet d'accueil.

(L'endroit prévu peut être en extérieur ou en intérieur).

- Doit également compléter le formulaire en ligne en se rendant sous « Programmation » puis « inscriptions » et « contrat de participation » ou « formulairéd'inscription » le groupe doit présenter son groupe ou sa formation musicale en répondant de la manière la plus complète en joignant une photo de bonne qualité, au format eps, png, ou jpg, pour une présentation optimale du programme, le moment venu.

- S'engage **à être disponible toute la journée** pour laquelle il s'est inscrit. Si ce n'est pas le cas, le préciser sur le formulaire d'inscription, afin que l'organisateur puisse en tenir compte lors de la réalisation des grilles horaires.

- S'engage à prendre **les lutrins** et pour les percussionnistes, **les baguettes**.

- Respectera dans la mesure du possible le délai d'envoi du contrat signé **au 31 janvier de l'année suivante** par courriel à info@festival-moudon.ch ou par courrier postal à Grand Rue 27-1510 Moudon.

1.1. Une confirmation sera renvoyée au groupe au plus tard **APRÈS** le délai du 31 janvier. En cas de refus, une réponse doit être adressée au groupe dès que possible.

L'organisateur se tient à disposition pour tous renseignements (079/ 210 85 87)

Merci de prendre connaissance de **toutes les informations** mentionnées dans ce contrat.

Si le groupe ne devait pas remplir ou respecter ces conditions, il pourrait être refusé sans compensation.

Page 1

2. L'Organisateur

2.1. Après le festival et dans un délai raisonnable, versera un cachet de

Fr 300.— pour les petits groupes de 2 à 15 membres

Fr 400.— pour les groupes de 16 à 30 membres

Fr 500.— pour les groupes de 31 membres et plus.

2.2 Le jour du concert, le responsable du groupe pourra se rendre directement au chalet d'accueil, à qui il sera remis une enveloppe contenant des informations et un bon repas, boisson, pour chaque musicien(ne) et/ou chanteur (se) (sans conjoint) d'une valeur de **Fr 10.**— (valant monnaie comptant) auprès des stands d'alimentation (food-trucks, buvettes et restaurants)

Merci de privilégier les stands qui paient une location au FestiMusiques ainsi que les buvettes, tenus par des bénévoles à votre service.

Le groupe réservera auprès du restaurateur de son choix, au plus tard 10 jours avant l'évènement. Merci de respecter la réservation ou en cas de modifications importantes (annulation, nombre de participants), d'aviser le restaurateur.

Paiement par TWINT, en espèces ou par carte bancaire. Des contrôles de paiement sur TWINT pourront être effectués par les responsables buvettes en cas de doute sur l'authentification du paiement. Plusieurs cas de fraude ont été enregistrés lors de la dernière édition.

Il est important de se renseigner préalablement auprès du restaurateur afin de savoir s'il accepte ou non les bons.

2.3. Instruments de musique

Mettra à disposition pour les groupes, qui l'auront mentionné dans le bulletin d'inscription :

- Deux timbales (min. 23" et 25") ou plus sur demande
- Un xylophone
- Un glockenspiel
- Une grosse-caisse
- Une batterie complète (**sans cymbales**)
- Un piano numérique (électrique) avec ampli
- Un piano à queue au Temple St-Etienne ou électrique à la salle de la Douane.

NB : Tout autre matériel doit être expressément amené par le groupe, selon contrat séparé.

Pour les groupes sonorisés, une fiche technique doit être fournie.

2.4. Divers matériels :

Une prise multiple, une enceinte et un micro-fil voix (micro sans fil sur demande) et d'autres équipements selon accord préalable.

Des chaises **SANS accoudoir** équiperont chaque scène.

Une équipe son et lumières sera présente pour équiper les scènes.

2. Validation, délais et conditions :

A réception du contrat signé, la demande sera examinée par la programmation et une réponse sera transmise, par courriel, à la personne de contact, au plus tard à la fin du délai d'inscription (**31 janvier**) ou plus tôt dans la mesure du possible.

IMPORTANT : L'organisateur se réserve le droit de refuser un groupe sans donner d'explications. (Genre musical, inscriptions au complet, exigences de cachet etc...)

L'organisateur, (programmeur) se réserve le droit ne pas verser de cachet en cas où le groupe :

1. **Se désiste 1 mois avant** la manifestation, sauf en cas de force majeure
 2. **Ne vient pas** avec son groupe ou ne vient pas avec l'effectif inscrit le jour prévu (voir pt 1)
 3. **Refuse de se produire** selon la grille horaire proposée.
- (Les chorales peuvent être amenées à chanter une fois en extérieure, faute de place en intérieur)

Dans ces 3 cas et après signature du contrat, un émolument de Fr 100. —lui sera facturé.

L'Organisateur se tient à disposition pour tous renseignements (079/ 210 85 87)

E-mail / courriel : info@festival-moudon.ch

Groupe /société: _____

Date :

Nom du directeur/trice du groupe _____

Signature :

L'Organisateur :

Festimusiques Moudon

Date :

Directeur : M. Cantoni

Signature

page 2